

## DOSSIER DE PRESSE

### Label « Economie Circulaire » 2018



*Mars 2018*



En 2016, l'ADEME lançait avec ses partenaires les provinces, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et les chambres consulaires, un appel à projets « Economie Circulaire 2016 ». 6 projets innovants avaient alors été labellisés « Economie Circulaire » par le Comité Technique Economie Circulaire en 2016.

Pour plus d'information sur les lauréats 2016 : rendez-vous sur [le site internet](#) de la représentation de l'ADEME en Nouvelle-Calédonie.

Fort de ce succès, et pour faire suite à de nombreuses sollicitations, l'ADEME souhaite lancer en 2018 une nouvelle session de labellisation « Economie Circulaire » afin de valoriser les acteurs engagés dans une démarche vertueuse.

### Qu'est-ce que l'Economie Circulaire ?

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.

L'économie circulaire est axée sur une absence de gaspillage et une augmentation de l'intensité de l'utilisation des ressources tout en diminuant les impacts environnementaux. Elle pourrait remplacer notre modèle actuel reposant principalement sur une économie linéaire (extraire, produire, consommer et jeter). Cette nouvelle vision de l'économie permet d'appréhender un futur durable et serein.

En Nouvelle-Calédonie, en contexte insulaire, l'économie circulaire est désormais un sujet majeur tant pour la compétitivité des entreprises que pour des considérations environnementales.

L'économie circulaire prend en compte 3 champs et repose sur 7 piliers (voir schéma ci-dessous).

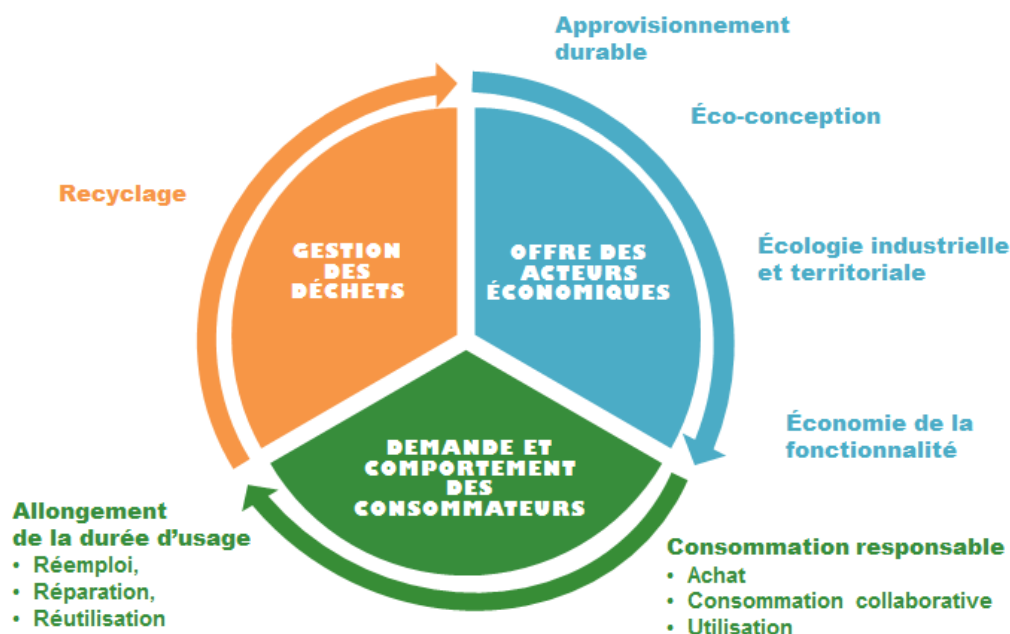


Figure 1 : Diagramme des domaines d'action et piliers de l'économie circulaire

## Pourquoi un label Economie Circulaire ?

Le label vise à promouvoir et faire connaître des projets s'inscrivant une économie circulaire.

Les lauréats du label bénéficieront d'une labellisation « économie circulaire » de leur initiative et de la communication qui l'accompagne. En effet, l'ADEME réalisera à l'occasion de la remise des labels une campagne de communication afin de mettre en avant les lauréats.



**Figure 2 : Remise des labels Economie Circulaire 2016.**

**De gauche à droite : Mme Rantien, (ADEME), M. Moll (Métalmorphose), M et Mme Pasqualini (Eco-Recycle), Mme Leborgne (Ressac), Mme Kerangouarec (Recy'Verre) et M. Mu (MVK)**

## A qui s'adresse cet appel à candidature ?

Cet appel à candidature s'adresse aussi bien au secteur associatif que public (établissements publics, collectivités et leurs groupements, chambres consulaires, etc.) mais également au secteur privé.

Des groupements multi acteurs peuvent répondre à cet appel à candidature.

Seuls les particuliers ne sont pas inclus dans les cibles.

## Quelle est la date limite pour proposer sa candidature ?

Le dépôt des dossiers devra se faire soit avant le 2 mai 2018 à 16h, soit avant le 2 octobre 2018 à 16h.



## **Comment candidater ?**

Le cahier des charges et le dossier de candidature sont télécharge dès à présent sur le site internet de l'ADEME NC. <http://nouvelle-caledonie.ademe.fr>

## **Contact**

Chargée de mission environnement, ADEME :

Claire Tatin

email : [environnement.caledonie@ademe.fr](mailto:environnement.caledonie@ademe.fr)

tél : 24 35 17